

Interpellation déposée par

Philippe Beuret et Anik Schaller, Groupe socialiste

Quel avenir pour la plage communale des Trois-Jetées ?

Mesdames, Messieurs les Municipaux, Monsieur le Président,

La plage des Trois-Jetées, de par son site, son histoire (elle a été inaugurée en 1937) et sa vocation de bain public et populaire, est un élément essentiel du patrimoine lacustre de Nyon. Sa fréquentation estivale autant qu'hivernale par des baigneurs, plongeurs, promeneurs, pique-niqueurs et autres amateurs des plaisirs du lac ne se dément pas depuis des décennies. Comment pourrait-il en être autrement avec un tel cadre et une vue aussi exceptionnelle sur le Mont-Blanc ?

La plage est aussi un espace au patrimoine bâti reconnu et protégé. L'exploitation du restaurant durant les mois d'été en fait une des plus belles terrasses de la ville et l'Association des Bains des 3 Jetées, qui s'est constituée il y a bientôt 3 ans, a réussi le pari d'animer le lieu durant les mois d'hiver, faisant de l'espace supérieur du bâtiment une « balise » et un lieu de rencontre devenu incontournable pour de nombreux nyonnais et habitants de la région. Les turbulences estivales de l'exploitation du restaurant-buvette ne changent rien au fait que la Ville de Nyon dispose d'un lieu au potentiel d'attraction extraordinaire. Encore faut-il le reconnaître et se donner les moyens de l'entretenir et, mieux encore, de le valoriser et de le développer.

Or le constat que peut faire tout usager de la plage est aujourd'hui accablant. C'est en effet à un véritable démantèlement de celle-ci auquel on assiste depuis plusieurs années, et ceci sans information de nos autorités. Tant l'équipement aquatique que terrestre semble voué, année après année, à une disparition qu'on pourrait croire planifiée. 2011 a vu la mise hors service du grand plongeur, par ailleurs devenu plus dangereux sans échelles et plus tentant pour les audacieux, et la non installation du radeau, condamné par les retournements qu'il a subis. Les années précédentes, ce sont le toboggan, le petit plongeur, le tourniquet, la « table des familles », la douche extérieure côté port, la barre fixe sur la pelouse qui ont été démontés. Il semble que 2012 va condamner la barrière qui délimite le petit bassin. Les jetées, dans un état de délabrement avancé, vont-elles échapper à cette entreprise de démantèlement, apparemment justifiée par des questions de sécurité ?

Le temps est venu de réagir et d'interpeller la Municipalité sur sa vision et ses intentions pour la sauvegarde et le développement futur de la plage des Trois-Jetées, en formulant les questions suivantes :

1. Que veut faire la Commune de ce lieu : le mettre en valeur comme un espace privilégié de loisirs, de détente, d'activité sportive et de vie sociale ou le considérer comme un lieu à risque et une charge d'entretien qui justifieraient qu'on en limite l'attrait et la fréquentation ?
2. Quel est le projet d'aménagement prévu pour les installations aquatiques et ludiques, dans l'eau comme sur terre ? Les équipements et jeux qui ont disparu

vont-ils être remplacés par des installations plus sûres, plus modernes, avec un concept global et réfléchi tel que l'exige ce lieu unique ?

3. Quel équipement sanitaire est-il prévu d'offrir à l'avenir aux baigneurs ? Un coin sanitaire avec WC et douches fermées est-il envisagé dans les vestiaires côté Genève pour répondre au besoin des familles et aux baigneurs sensibles aux puces de canard ?
4. Pourrait-on réfléchir à une présence ou du moins à des passages réguliers, en journée, d'un gardien de plage qui sécuriserait les lieux et serait garant de sa propreté et de son entretien ?
5. Durant les soirées d'été et en particulier avant les vacances d'été, la plage devient le lieu de rassemblement et de fête des collégiens et gymnasiens qui laissent très souvent le lieu dans un état désastreux. La Municipalité compte-t-elle mener campagne pour responsabiliser les usagers du lieu et, au besoin, assurer une présence éducative à vocation préventive durant les périodes à risque ?
6. La Commune a-t-elle un projet de revalorisation du patrimoine bâti de la plage et de ses constructions d'origine – bâtiments, jetées, barrière, douches ?
7. Une fondation privée élabore actuellement un projet de transformation et d'exploitation du restaurant. A-t-elle pour ambition d'en faire un établissement respectueux du site et accessible à tous ? Quelle est l'implication de la Commune dans le projet ?
8. L'Association des Bains des 3 Jetées a réussi le pari de donner vie à la plage en hiver et à créer une dynamique sociale par l'ouverture d'une buvette, l'organisation de quelques événements culturels, l'installation d'un espace sauna et une offre de massages à prix populaire. Est-il prévu de mettre à sa disposition une infrastructure et un équipement technique et sanitaire (douche intérieure et WC accessibles notamment) qui lui permette de poursuivre son action dans de meilleures conditions ?
9. L'accès à la plage est dangereux, de surcroît pour un enfant, quand il s'agit de traverser la route du lac devant de l'entrée du site. Le piéton qui s'engage sur le passage qui lui est réservé s'expose à un trafic dont la densité et la vitesse mettent sa vie en danger. Faut-il attendre qu'un drame survienne pour que ce passage soit sécurisé, d'une façon ou d'une autre ? La Commune a-t-elle l'intention d'agir pour remédier à cette situation et, si tel est le cas, comment et dans quel délai ?

Philippe Beuret, Anik Schaller

Nyon, le 24 octobre 2011